

**JC CONSULTANT**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 37 900 euros**  
**Siège social : 20 Chemin du Favier - Parc des Aqueducs - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL**  
**510 432 222 RCS LYON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS  
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le premier juillet,

**Monsieur Jean-Christophe BERENGIER,**  
demeurant 257 route des Condamines - 69390 CHARLY,

Propriétaire de la totalité des 3 790 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société JC CONSULTANT,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts.

**DÉCISION UNIQUE**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de SAINT-GENIS-LAVAL (69230), 20, Chemin du Favier, Parc des Aqueducs, à BRIGNAIS (69530), 32, Rue des Ronzières à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé :*

**32, Rue des Ronzières – 69530 BRIGNAIS »**

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'Associé Unique**  
**Jean-Christophe BERENGIER**